

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 ^{soir}	12 h. 55 ^{soir}	2 h. 37 ^{soir}	3 h. 52 ^{soir}	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^{matin}	4 h. 7 ^{matin}	12 h. 38 ^{matin}	11 h. 45 ^{soir}	
10 h. 47 ^{soir}	5 h. 45 ^{soir}	7 h. 40 ^{soir}	9 h. 27 ^{soir}	4 h. 18 ^{soir}	5 h. 17 ^{soir}	8 h. 40 ^{soir}	5 h. 45 ^{soir}	4 h. 39 ^{matin}	
				9 h. 55 ^{soir}		4 h. 44 ^{matin}	11 h. 7 ^{soir}	2 h. 30 ^{soir}	
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin.		Train de foire :			
				Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.			
						Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.			

SOUSCRIPTION

POUR

L'ÉRECTION D'UNE STATUE

A

LÉON GAMBETTA

A

CAHORS

ON SOUSCRIT AU BUREAU DU JOURNAL.

Cahors, le 13 Février.

Nous sommes heureux que l'esprit de conciliation ait prévalu au Sénat, qui vient de faire acte de patriotisme en refusant d'entrer en conflit avec le Gouvernement et la Chambre.

Le contre-projet de M. Waddington est excellent ; il met désormais à l'abri le gouvernement contre tout acte semblable à celui du prince Napoléon ; il a également l'avantage de ne pas faire une loi d'exception.

Le conflit tant souhaité par les ennemis de nos institutions, n'aura pas lieu et les deux Chambres marcheront d'accord pour mener à bonne fin les grandes réformes qui, depuis si longtemps, attendent une solution.

La crise ministérielle est toujours à l'état latent ; on ne parle plus de M. Jules Ferry, mais on assure que le président de la République s'est tourné vers le seul homme qui puisse rallier les fractions républicaines en ce moment, M. de Freycinet. M. Grévy

s'est entretenu avec un assez grand nombre de personnages politiques qui lui ont déclaré qu'ils prêteraient leurs concours à l'homme d'Etat qui, en ce moment, est le seul possible.

Nous devons donc pressentir le retour de M. de Freycinet aux affaires, et avec lui, une impulsion nouvelle dans toutes les branches des grands services publics trop longtemps paralysés par les petitesesses de la politique.

Revue des Journaux

Le Journal des Débats :

Le Journal des Débats estime qu'il faut aboutir dès aujourd'hui à préparer l'avènement du gouvernement ferme que demandait si justement M. Allou en se montrant soi-même ferme et résolu ; ferme dans la résistance à une loi comme celle que la Chambre a voté ; résolu dans la volonté de ne pas abandonner aux violents et aux fous la direction des affaires publiques.

La République française :

Sans être assurée d'une victoire finale, la République française fait remarquer que le Sénat a déjà donné tort à ceux qui voulaient le dissuader d'accorder une attention sérieuse à une affaire des plus sérieuses et à ceux qui proposaient de mettre le projet du gouvernement hors le droit commun parlementaire et de lui appliquer l'expulsion sans jugement.

Le XIX^e Siècle :

Le XIX^e Siècle attend sans impatience le dénouement de la discussion de la loi sur les prétendants au Sénat, et croit pouvoir compter sur le triomphe de la politique de prudence et de clairvoyance.

L'Indépendance Française :

L'Indépendance Française ne met pas en doute le

succès d'une transaction qui permettra aux ministres d'élever un bouclier contre les attaques éventuelles des prétendants.

L'Indépendance Française ajoute qu'une transaction s'impose, sinon l'avenir n'appartient plus qu'à l'inconnu.

Il espère qu'un éclair de bon sens et de raison suffira.

La Paix :

La Paix fait remarquer que c'est déjà beaucoup qu'on ait senti la nécessité de ne pas rompre en visière brusquement, avec la Chambre et avec le gouvernement et de s'enquérir des conditions d'un accommodement quelconque.

A ce point de vue la première journée n'a pas été mauvaise, nous verrons ce que nous apportera celle de lundi.

Le Soleil :

Pour le Soleil, le Sénat rejettera tous les contre-projets. Nous ne réclamons pas des privilèges, dit-il, nous n'en voulons d'aucune sorte. Nous ne voulons que l'égalité, la justice et la liberté que la constitution de 1791 accordait à tous les citoyens.

La Justice :

Comptez donc sur le Sénat ! dit la Justice. Nous avions hier une situation nette, à quoi s'attendre aujourd'hui ? Quel compromis équivoque et hâtard sortira du Luxembourg ?

La loi de la Chambre était déjà inefficace, ajoutet-elle, que sera la loi du Sénat.

Le Voltaire :

Un ministre, s'il vous plaît ? demande M. Ranc, dans le Voltaire. M. J. Ferry ne veut, dit-il, M. de Freycinet ne peut. M. Fallières a besoin de repos. Tout le monde sait d'ailleurs qu'il est décidé à se retirer après le vote du Sénat. Qui alors ? Car enfin voilà assez de gâchis comme cela et le gouvernement ne peut pas rester en l'air plus longtemps. Que M. le Président de la République fasse donc ! et qu'il fasse vite ! qu'il se débrouille !

Le Parlement :

Parlant du nouveau projet de réforme judiciaire de M. Devès, le Parlement fait remarquer que

l'œuvre d'un ministre moribond et mutilé n'a qu'une importance secondaire puisque avant que ce projet ne vienne en discussion, un nouveau cabinet sera formé ; dans tous les cas, dit-il, ce projet était inapplicable et n'aurait satisfait personne.

La Ville de Paris :

Que la loi votée par la Chambre soit modifiée, dit la Ville de Paris, cela est possible ; mais on ne peut l'écarter qu'en la remplaçant par une disposition quelconque qui reconnaisse au gouvernement le droit de haute police, et l'autorise à réprimer les agissements des prétendants.

La Vérité :

Pour la Vérité, accepter le débat sur les articles ce serait dire qu'on trouve juste de faire contre tous les citoyens ce qu'on troupe inique de faire contre les princes.

SÉNAT

Séance du 10 Février.

Au début de la séance M. Allou déclare qu'« en présence des amendements qui sont soumis à la commission, elle ne s'oppose plus à la discussion des articles du projet de loi. L'orateur annonce que la commission réserve son opinion sur l'amendement Waddington-Léon Say.

La discussion générale est ouverte : M. Challemel-Lacour soutient le projet intégral voté par la Chambre.

M. Barthélemy Saint-Hilaire répond qu'il ne croit pas aux conséquences funestes prévues par l'orateur, de la gauche.

Au président de la commission succède M. Devès. Le ministre, dans son discours, rappelle la réponse du comte de Chambord aux Vendéens amenés et présentés par M. Baudry d'Asson, réponse où l'héritier « légitime » se déclarait prêt à remplir les devoirs que lui imposent sa naissance et les malheurs de la patrie. Cette citation provoque à droite des bravos, à gauche retentissent des protestations.

Le projet transmis par le gouvernement cons-

se prêtant pas facilement à cette nouvelle fantaisie, Kerdar et Diane allèrent rouler sur le tapis, à la grande joie de Béatrice, qui battait des mains devant ce résultat négatif, au point de vue du danseur.

Diane se releva en souriant, mais ne voulut pas recommencer; elles convinrent de se servir mutuellement de cavalier. Paolo Sanzi fut assez bon pour tenir le piano et les faire danser; ce fut une joie pour toutes deux, une nouvelle manière de se donner du mouvement.

XXIX

Les deux cousines continuèrent pendant quelque temps le cours de leur paisible vie; un jour elles virent arriver sur la route une voiture de voyage, qui s'arrêta brusquement devant la porte de la maison Ristordi.

Ce fut un émoi dans le grand bâtiment. Férudier héla le prince du haut de son observatoire, ainsi que le fait la vigie à bord d'un navire: César, ouvrant la fenêtre du salon, fut très-surpris en voyant descendre de la voiture un grand jeune homme de vingt-cinq ans environ, à la tournure élégante, accompagné d'un domestique; derrière la voiture, plusieurs malles apparaissaient.

(A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(22) du 13 Février 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Il aimait Diane avec passion et ne la quittait pas plus que son ombre; on ne se souvenait pas dans le pays d'avoir vu l'un sans l'autre. Le jour il se couchait à ses pieds pendant les longues heures d'étude de la fillette, dormant rarement, l'œil aux aguets, l'oreille tendue; nul ne pouvait entrer dans la maison sans que, d'un bond, il fût sur pied, barrant la porte de son corps et jetant un aboiement sonore.

Quand Diane sortait, il embottait le pas, comme un vaillant soldat; collé contre son corps, la couvant du regard; si le chemin était ombragé, si la route devenait mystérieuse, il partait en éclaircieur, flairant la moindre touffe d'herbe.

Diane ne le quittait pas des yeux; le doigt appuyé sur la détente de sa carabine, prête à tout événement; ses sens avaient acquis une acuité étonnante par cette vie de traqueur; mais elle comptait plus sur son chien que sur elle-même.

La nuit venue, le prince essaya d'éloigner Kerdar de sa maîtresse; on l'attacha solidement, il brisa sa chaîne; son cou portait des traces sanglantes; il retourna près de Diane, se roulant à ses pieds.

Le jour suivant, il fut chassé de la maison, on ferma toutes les portes; pendant quelques instants, il poussa des hurlements prolongés, rasant les murs, flairant à droite, à gauche; soudain, se ramassant sur lui-même, d'un bond prodigieux, il brisa les châssis d'une fenêtre du rez-de-chaussée, sauta par-dessus la table autour de laquelle tous se trouvaient réunis, renversant Diane par la force de son élan, il se roula sur elle, poussant des petits aboiements joyeux, léchant le corps de la fillette, il montrait en même temps une rangée de crocs formidables, regardant les hommes d'un air de défi.

Le prince, heureux de l'attachement, de Kerdar pour Diane, cessa de le tourmenter. A partir de ce jour, le chien coucha sur un tapis étendu en travers de la porte de sa maîtresse, dont le sommeil ne fut jamais troublé.

XXV

Diane était une vraie fille de la nature; le prince défendait qu'on déformât sa taille par un corset; elle vivait librement, le corps à l'aise, ayant un tempérament de fer.

Les expériences les plus sérieuses ont démontré le danger de la dépression des orga-

titue déjà le résultat d'une transaction. Cette transaction, la Chambre y a souscrit pour que le Sénat y pût souscrire à son tour.

Le ministre termine en adjurant le Sénat de ne point créer de conflit entre les pouvoirs publics.

La séance est suspendue un quart d'heure.

A la reprise M. Allou prend la parole. Il affirme que c'est en envisageant les intérêts de la République que les conclusions en ont été rédigées. La commission a trouvé que la formule du projet était l'expression d'un sentiment haineux, violent, d'un système jacobin, c'est-à-dire du despotisme de la démocratie. (Murmures à gauche.) La commission n'a pas voulu devenir la prisonnière des droites, mais elle a voulu que le pays ne devint pas le prisonnier des parties extrêmes.

La loi, on n'a pas eu le courage de la dire, est une loi d'exil, de proscription. Ce qui est redoutable, c'est le pouvoir sans limite laissé au gouvernement de proscrire sur une simple dénonciation.

Cela constitue l'oubli de la liberté individuelle. La commission n'a pas voulu consacrer ce principe. Lorsqu'on a parlé des lois d'exception des régimes précédents, on a oublié que nous sommes sous l'empire du suffrage universel.

L'orateur rappelle le concours que donnèrent les princes pour la défense de la patrie en 1870 et dit qu'on ne peut pas permettre l'expulsion de princes innocents lorsque les coupables sont absous.

Il conteste la portée des documents produits par M. Devès, et tente de démontrer que les princes, à l'intérieur, protègent les institutions républicaines. (Rires ironiques.)

L'orateur dit que le Manifeste du prince Jérôme ne demandait que de l'indifférence, et il ne comprend pas ce que le projet de loi entend par le mot « manifestation ». Ce mot lui semble trop élastique.

Et si le Manifeste se renouvelle, que ferez-vous ?

M. Develle dit, en montrant des dépêches : Mais il se renouvelle ! (Bruit et interruptions.)

M. Allou, après avoir fait l'éloge du ministère précédent, regrette les conditions dans lesquelles le cabinet se trouve actuellement, et termine en conseillant au Sénat de repousser le projet.

Au cas où se renouvellerait une manifestation analogue à celle du prince Jérôme, un gouvernement énergique saura bien trancher la situation. (La clôture.)

M. Tolain parle contre la clôture. Il signale que dans le rapport de M. Allou il y a comme un Manifeste de gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 février

REPRISE DE LA DISCUSSION DE LA LOI MUNICIPALE

L'article 2 de la loi municipale est adopté. L'article 3 est adopté, après le rejet d'un amendement de M. de Lanjuinais.

Les articles 4 à 12 sont adoptés.

Sur l'article 13, M. Develle critique la disposition appliquant le sectionnement aux communes de plus de 400 électeurs. Ce n'est pas toujours dans les communes les plus peuplées que le sectionnement est le plus nécessaire.

D'autre part, il conviendrait de stipuler qu'il sera délivré à chaque électeur une carte indiquant le lieu où doit siéger son bureau électoral.

M. le Rapporteur accepte la modification indiquée sur le premier point; sur le second point, il dit qu'il y aura lieu d'examiner la question, et demande le renvoi de l'article à la commission. (Adopté.)

M. Develle, sur l'article 14, demande l'extension aux élections municipales de l'obligation de communiquer les listes d'émargement.

L'article 14 ainsi modifié, avec assentiment de la Chambre, est adopté.

L'article 15 est adopté.

M. Penlevey, sur l'article 16, demande qu'au lieu d'exiger la majorité absolue des suffrages constatés par la liste d'émargement, la loi exige comme maintenant la majorité absolue des suffrages exprimés, ce qui fait entrer en compte les bulletins blancs.

L'amendement, accepté par la commission, est adopté.

L'article 16 est adopté.

M. Develle, sur l'article 17, propose de stipuler que, pour être éligible, il faut payer une contribution directe dans la commune.

L'article 17, ainsi modifié, est adopté.

M. Freppel combat la disposition qui déclare inéligibles les ministres des cultes. Le chef de la paroisse devrait même siéger de droit dans les conseils de la commune. (Exclamations à gauche.)

M. le Rapporteur répond que la commission n'a pas voulu que la religion fût mêlée aux discussions électorales, non plus qu'aux discus-

sions intérieures qui pourraient se produire dans le sein des Conseils municipaux.

Le paragraphe 5, relatif à l'inéligibilité absolue des ecclésiastiques, est adopté.

L'article 18 est adopté.

Les autres articles jusqu'à l'article 25 sont adoptés.

La discussion de l'article 26 est renvoyée à lundi.

Informations

Paris, 12 février, 10 h. soir.

Le Sénat après avoir rejeté le contre-projet Barbey et le projet du gouvernement, a adopté par 165 contre 127 le contre-projet Waddington.

Voci le texte de la proposition Waddington :

« Tout membre d'une famille ayant régné en France, qui fera publiquement acte de prétendant, sera puni de la peine du banissement. La poursuite aura lieu soit devant la cour d'assises, soit devant le Sénat, conformément à l'art. 12 de la loi constitutionnelle sur les rapports des pouvoirs publics du 16 juillet 1875. »

La France dit que, dans les rangs de l'union républicaine, un courant très accentué se manifeste en faveur de M. de Freycinet, que l'on considère comme pouvant seul pratiquer et faire prévaloir une politique d'apaisement et de concorde que chacun considère comme nécessaire aujourd'hui.

Paris, 12 février.

La commission sénatoriale de la loi d'expulsion des prétendants, s'est réunie aujourd'hui avant la séance, avant d'examiner le contre-projet.

M. Waddington a présenté le texte de l'amendement et a donné l'assurance que la première idée de ce projet appartient à M. Léon Say, qui en fut l'inspirateur.

Il est inexact que M. Duclerc se soit transporté hier dans son appartement du boulevard Haussmann : il n'a pas quitté le ministère des affaires étrangères.

L'Evènement dit que la retraite du cabinet actuel est d'autant plus certaine que M. Fallières, président du conseil, part ce matin pour Nérac (Lot-et-Garonne), où il compte rester jusqu'à complet rétablissement.

Le même journal parle d'un rapprochement qui se serait opéré entre M. de Freycinet et M. Constans.

Cette nouvelle serait l'indice d'une modification sérieuse et heureuse de la situation parlementaire; elle indiquerait un rapprochement de divers éléments des gauches en vue de former une majorité de gouvernement.

On citait, parmi les collaborateurs dont M. de Freycinet s'entourerait MM. Alfreit Naquet et Rouvier.

Les journaux anglais annoncent que d'après des nouvelles reçues à St-Petersbourg, le ministre de la guerre a été informé récemment que des idées nihilistes avaient cours parmi les officiers de l'armée du Caucase. Une enquête sévère a été ordonnée et a servi à confirmer les renseignements reçus. Les coupables ont été arrêtés. On annonce également qu'un commencement de mécontentement a été remarqué parmi les cosaques de l'Oural, où des propos menaçants ont été prononcés.

Le Couronnement de l'empereur de Russie.

Le manifeste de l'Empereur, concernant le couronnement, est ainsi conçu :

Nous, Alexandre III, Empereur de toutes les Russies, etc., faisons savoir à tous nos fidèles sujets qu'il a plu à Dieu de nous appeler au trône de nos ancêtres, les souverains de toutes les Russies, ainsi que du royaume de Pologne et du grand-duché de Finlande, inséparables de l'Empire russe.

Au moment de la plus terrible catastrophe et sous l'impression des pénibles sentiments de deuil et d'effroi qu'ont éprouvés avec nous nos fidèles sujets, il n'était pas possible de fixer la date des fêtes du couronnement et d'accomplir cet acte.

Nous inclinant devant les arrêts impénétrables de la Providence et nous résignant aux épreuves

que Dieu nous envoyait, nous avons résolu, au fond de notre cœur, de ne pas accomplir cet acte sacré, tant que le calme n'aurait pas succédé dans les esprits à la surexcitation produite par l'épouvantable forfait dont a été victime le bienfaiteur du peuple russe, notre bien-aimé père.

Le moment approche maintenant de nous conformer à la volonté de Dieu et de réaliser notre vœu sacré, qui est aussi celui de tous les fidèles enfants de notre patrie.

Suivant l'exemple des pieux empereurs, nos ancêtres, nous avons résolu de placer la couronne sur notre tête et de recevoir le sacre traditionnel, en même temps que notre épouse bien-aimée, Marie Fodorovna.

En faisant connaître cette résolution, que nous accomplirons, avec l'aide de Dieu, au mois de mai de cette année, à Moscou, première capitale de l'Empire, nous exhortons tous nos fidèles sujets à s'unir à nous pour adresser à Dieu, qui tient tout dans sa main, une fervente et pieuse prière, afin qu'il conserve la paix à nous et à notre Empire et nous préserve de tout danger.

Que Dieu veuille répandre sur nous l'esprit de sagesse et de raison; qu'il veuille, en plaçant sur notre tête la couronne des Tzars, nos vénérables ancêtres, nous aider à remplir fidèlement la promesse que nous avons faite de nous consacrer à la prospérité et à la gloire de notre bien-aimée patrie, de servir la vérité et de veiller au bien-être du peuple que Dieu a soumis à notre domination.

Fait à St-Petersbourg, le 24 janvier de l'an du Christ 1883, dans la 2^e année de notre règne.

Au manifeste sont joints deux okases.

Dans le premier, l'empereur invite les gouverneurs, les maréchaux de la noblesse, les commandants des villes et autres hauts fonctionnaires, à assister à la cérémonie du couronnement. Il exempte de ce devoir les fonctionnaires de la Sibérie, à cause de la distance.

Dans l'autre okase, le Tzar ordonne l'institution d'une commission spéciale du couronnement, sous la présidence du ministre de la Maison impériale.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Instruction primaire

MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL

Par arrêté de M. le Préfet et sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés :

Instituteur

M. Lacam, à St-Pierre Toirac.

Instituteurs-adjoints

MM. Barry Emile, à Sauzet. — Soulié Victor, à Cressensac. — Lacombe Pierre-Edouard, à Martel. — Amalric Célestin, à Promilhanes. — Delpech Amédée, à Concots. — Counil Léopold, à Fontanes. — Maurandy Jean, à Fons. — Latapie Elie, à Livernon. — Roumégous Elie, à Laureste. — Rey Jean-Alfred, à Salviac. — Faure Armand, à Cazals. — Clermont Louis, à Bretenoux. — Bousquie Jean-François, à St-Céré.

Institutrices

MM^{es} Noémie Caillon, à Fages. — Nadal Rose, à Montagnac (Puy-l'Evêque). — Dournes, à Blanzaguet (Pinsac). — Cazard Marie, à Rasiels (Trespoux). — Pons Anastasie, au Bournaquet (Trespoux). — Lajugie Marie, à Bouziès-Bas. — Couffin Marie, à Puyjourdes. — Chanut Jeanne, à Escayrac (Lascabanes).

Institutrices-adjointes

MM^{es} Moles Julie-Angela, à Montcuq. — Delbouys Marie-Anais, à Montcuq. — Granié Marie-Apollonie, à Labastide-Murat. — Laumon Anne, à Cardailiac. — Michel Jeanne, à Puy-l'Evêque. — Gueneau Marguerite, à Bretenoux. — Baldy Marie, à Douelle. — Lacour Marie-Lucie, à St-Germain. — Calmel Marie-Clémentine, à Vaylats. — Calmel Rose, à Livernon. — Sagnes Eugénie, à Sauzet. — Gaillard Marie-Anastasie, à Cazals. — Marliac Rose, à Fontanes. — Péliasse, à St-Céré.

Directrice d'école enfantine

M^{lle} Naves, à Catus.

Directrices d'écoles maternelles

M^{mes} Pontille Agnès, à Vayrac. — Dutrévis Marguerite, à Cahors. — Carriol Clémentine, à Puy-l'Evêque.

Sous-directrice d'école maternelle

M^{me} Rizon Marie-Apollonie, à Cahors.

Cour d'Assises du Lot

Audience du 12 février.

Affaire Jeanne Poujade et Lhabit. — Vol.

Le 30 septembre dernier, la veuve Marcadènes, du hameau de Cluzel, constata qu'il man-

quait six brebis dans son étable. Elle fit des recherches qui restèrent d'abord inutiles; mais le 20 octobre son gendre apprit que les brebis avaient été vendues à un nommé Bousquet, habitant dans les environs de Salviac.

Les voleurs avaient été vus sur la route de Salviac et reconnus par plusieurs personnes; il leur devenait donc impossible de nier, ce qu'ils ont pourtant essayé de faire en invoquant un alibi que les témoins ont facilement détroit.

La femme Poujade a une réputation détestable; elle a quitté son mari pour se livrer avec Lhabit au libertinage et au vol. Ils étaient la terreur des poulailleurs de la contrée et les auberges de Puy-l'Evêque étaient fournies en grande partie par eux, en volaille de toute espèce.

Reconnus coupables par le jury, la femme Poujade est condamnée à 2 ans de prison et Lhabit à 3 ans de prison.

Ministère public, M. Beaugrand, substitut. Défenseur, M^e Lagarrigues.

Lundi matin le cadavre du nommé R... (Baptiste), âgé de 47 ans, propriétaire à Payrac, a été retiré du ruisseau de la Bleue, au lieu appelé Moulin de Malleville. Aucune trace de violence n'a été constatée et des renseignements fournis il résulterait que R... s'est suicidé à cause du mauvais état de ses affaires.

On écrit de Fontanes, canton de Lalbenque :

Le nommé Ruamps, dit Rey, de la commune de Cieurac, était venu rendre visite à son fils, marié dans la paroisse de St-Sevet.

Il se retirait chez lui, à l'entrée de la nuit et était obligé de traverser au lieu de Brigaille, le chemin de fer en construction, où se trouve une tranchée de plus de 8 mètres de profondeur.

Le malheureux manqua le pont qui sert à traverser la tranchée et il tomba dans l'abîme où on le trouva mort le lendemain.

LA FOLIE EN COMMUN

On lit dans l'Aveyron Républicain :

Dans la nuit de vendredi, un pensionnaire de l'Asile des aliénés de Rodez, le sieur R..., parvenait à crocheter la serrure de la porte du dortoir et prenait la clé des champs. Au matin, dès qu'on s'aperçut de la disparition de ce malade, plusieurs gardiens firent à sa recherche, et apprirent qu'il s'était réfugié au hameau de L.... Samedi matin, le gardien chef, Jeanjean, recevait l'ordre de réintégrer le malheureux R....

Il part, accompagné de deux gardiens, arrive à L... et trouve son malade à table au milieu de ses parents. Le gardien chef se mettait en devoir de lui passer la camisole de force, malgré une résistance désespérée, quand tout à coup il se voit assailli, lui et ses deux hommes, par toute la famille. Armés de couteaux, de haches, de bâtons, père, mère, frère, frappent sur eux le plus consciencieusement du monde. Notons que jusqu'à ce jour, les parents du malade s'étaient montrés heureux et pressés qu'on les débarrassât de leur malheureux fils et que toujours ils avaient prêté leur concours à sa réintégration. Aussi les employés de l'asile furent-ils tout d'abord surpris. Ils font courageusement tête aux assaillants, quoique sans armes, et boucolant les uns, tenant en respect les autres, ils assurent leur retraite vers la voiture qui les avait amenés et où ils se hâtent de monter, mais sans leur pensionnaire qui, délivré pendant la bagarre, n'avait pas été moins acharné contre eux.

Un des gardiens a reçu dans la poitrine un violent coup de pied dont il paraît beaucoup souffrir. M. Jeanjean et l'autre gardien en ont été quittes pour quelques contusions sans gravité.

La justice est, nous dit-on, saisie de l'affaire.

Revue Agricole

Concours général agricole de 1883; le blé et la viande. — Commission supérieure du phylloxera. — Destruction des vers de terre. — Bulletin commercial.

Le concours général agricole de Paris, qui vient de fermer ses portes, a eu un très-grand succès. Jamais cette exposition n'avait attiré une foule aussi considérable de visiteurs; cette

curiosité de bon aloi trouvait une ample satisfaction, car les animaux, les produits et les machines dénotaient de réels progrès dans toutes les branches de l'industrie agricole. Ce qui concerne l'élevage du bétail formait la partie essentielle du concours; en effet, en dehors de la viticulture, qui a toujours occupé une place à part, c'est la production animale qui, seule, donne des bénéfices: depuis longtemps, tous les agriculteurs le savent, les producteurs de céréales couvrent à peine leurs frais, qui sont considérables, tandis que la production des fourrages est relativement peu coûteuse. C'est donc vers l'élevage du bétail, et non vers la culture du blé, que doivent se tourner tous ceux qui ne préoccupent pas exclusivement la lutte contre le phylloxera et la reconstitution des vignobles. Quelqu'un dira peut-être que la viande ne suffit pas, et qu'il faut aussi du pain. Cette objection avait sa valeur quand les voies de communication étaient rares et peu praticables; elle n'en a plus aujourd'hui que les bateaux à vapeur et les chemins de fer mettent, pour ainsi dire, les produits du monde entier à portée de la main de chaque consommateur. Les immenses fermes des Etats-Unis peuvent fournir le blé, avec bénéfice, à 20 fr. l'hectolitre, rendu au Havre, c'est-à-dire à un prix inférieur au prix de revient de cette céréale dans un grand nombre de localités de France. L'Amérique du Nord contient d'ailleurs encore des surfaces énormes à défricher; elle produirait, outre sa consommation, assez de blé pour nourrir l'Europe, si celle-ci venait à en manquer. Que les cultivateurs ne se laissent donc pas arrêter par une crainte chimérique; qu'ils pratiquent dans chaque pays la meilleure culture, c'est-à-dire celle qui, sans épuiser la terre, donne le plus grand produit net; c'est encore pour eux le meilleur moyen de ne pas manquer de pain.

La commission supérieure du phylloxera vient de terminer sa session annuelle. Elle a entendu un rapport de M. Tisserand sur la situation des vignobles français en 1882; dans ce travail, l'étendue des vignes atteintes est établie comme il suit: vignes détruites, 763,799 hectares; vignes envahies et qui n'ont pas succombé, 642,078 hectares; total, 1,405,877 hectares. Les surfaces soumises à des traitements se répartissent ainsi: traitement par la submersion, 12,543 hectares; par le sulfure de carbone, 17,121 hectares; par le sulfocarbonate de potassium, 3,033 hectares. En outre, 16,096 hectares ont été plantés en vignes américaines.

La présence du phylloxera a été constatée en 1882 dans dix-huit arrondissements nouveaux; la culture des vignes américaines a été autorisée dans 23 arrondissements.

La commission a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix de trois mille francs. Faute de mieux eux, elle recommande toujours les mêmes procédés de défense des vignes, submersion, sulfure de carbone, sulfocarbonate de potassium. C'est dire que la question en est au même point que l'année dernière, et que personne n'a encore trouvé le grand desideratum des vignerons, un remède au phylloxera, qui soit simple, peu coûteux et applicable partout.

Les vers de terre pullulent quelquefois dans les pots à fleurs; pour les détruire sans nuire aux plantes, faites dissoudre 50 centigrammes de camphre dans un quart de litre d'eau-de-vie, puis, la dissolution faite, ajoutez un litre trois quarts d'eau, de façon à avoir 2 litres de liquide camphré. Laissez reposer deux jours, et mettez un verre ou un demi-verre, selon que le pot est grand ou petit, Le lendemain tous les vers sont morts.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 26 fr. 50. — Seigle, 17 fr. 25. — Orge, 17 fr. 50. — Avoine, 18 fr. 20.

Vins. — On parle d'un mouvement de reprise dans plusieurs vignobles.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette:

Bœufs, 1 fr. 34 à 1 fr. 74, selon la qualité.
Vaches, 1 fr. 22 à 1 fr. 62. id.

Taureaux, 1 fr. 24 à 1 fr. 48. id.
Veaux, 1 fr. 90 à 2 fr. 34. id.
Moutons, 1 fr. 94 à 2 fr. 30. id.
Porcs gras, 1 fr. 26 à 1 fr. 38. id.

C.....

LE LOT

Suivant délibération du Conseil d'Administration, en date du 26 janvier dernier, Monsieur Abadie, Jean, a été nommé Inspecteur de la Société d'Assurances « Le Lot, » dont le siège est à Cahors, rue Fénélon, n° 8.

Variétés

LA TRANSMISSION DE LA FORCE

SUR LES FILS ÉLECTRIQUES ORDINAIRES

Nous empruntons au Temps le compte-rendu suivant de très-curieuses expériences qui ont été faites, ces jours derniers, à Paris:

Mardi, 6 février, une expérience qui marquera une date importante dans l'histoire de la science, a eu lieu dans les ateliers de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Parmi les invités qui y assistaient, on remarquait MM. de Lesseps et de Freycinet; M. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, avec ses collègues MM. du Moncel, Tresca, Daubrée, Cornu et Becquerel; M. Mercadier, directeur de l'Ecole polytechnique; le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers; MM. les directeurs de l'Ecole des Mines et de l'Ecole normale, etc. etc., en tout six à sept cents personnes connues soit dans le monde savant, soit dans le monde parisien, car la découverte que l'on expérimentait n'est point de celles qui restent du domaine du petit monde qui se tient au courant des travaux scientifiques. Par les applications dont on entrevoit la possibilité et dont il est permis de dire dès maintenant qu'elles renouvelleront l'industrie, elle s'impose à l'attention de tous ceux qui s'intéressent au mouvement de notre civilisation.

Il s'agissait de montrer que les dernières difficultés qu'offrirait le problème de la transmission de la force à de grandes distances, sont aujourd'hui résolues.

Voilà quelque dix ans que l'idée de transporter la force produite en un endroit dans un autre endroit, au moyen de l'électricité, préoccupe les savants. Ce n'est guère que depuis cette époque que l'on a fait quelques essais. Vous avez une force quelconque: la vapeur, le vent, la pression de l'eau; vous vous en servez pour faire tourner une machine dynamo-électrique; cette force motrice se transforme en électricité dans votre machine; vous mettez cette machine en communication avec une autre machine dynamo-électrique par un fil métallique: l'électricité, en entrant dans cette seconde machine, la fait tourner; elle redevient force motrice. Seulement, dans les expériences faites jusqu'à présent, la presque totalité de la force motrice employée au départ, se perdait en route.

Il résulte de ce que nous venons de dire, que la même machine produit de l'électricité si on la met en mouvement, ou produit du mouvement si on lui fournit de l'électricité. Du moment qu'on saisit bien cette loi, cette merveille de la transmission de la force à de grandes distances devient facile à concevoir. Le principe était indiqué, mais pendant les années qui suivirent, on ne sut pas découvrir les moyens d'en tirer les conséquences pratiques. En 1879, on enseignait que le maximum de force qu'on pouvait transporter était de quatre chevaux-vapeur, et que le maximum de distance auquel on pouvait le transporter, était de deux kilomètres. Au delà, le rendement de force au point d'arrivée diminuait rapidement; à partir de trois kilomètres, le transport n'en était plus pratique. Telles étaient les colonnes d'Hercole que l'on fixait à la science.

C'est alors qu'avec un rare génie d'application M. Marcel Deprez, s'emparant de ce problème, que l'on considérait comme si étroitement borné, l'étudia dans toutes ses parties, en dégagant les inconnues, en complétant la théorie, en réduisant les données, jusque-là fort obscures, à des certitudes mathématiques, et se convainquit que le transport de la force pouvait s'opé-

rer en grandes quantités et à de grandes distances sans la déperdition observée dans les premières expériences. Il aborda toutes les difficultés qui avaient arrêté ses devanciers, il les résolut toutes, et, aujourd'hui, passant de la théorie à la pratique, il est en état de dire: Vous avez une force de tant de chevaux, où voulez-vous que je la transporte?

On avait dit: Il est impossible de transporter la force au-delà de 3 kilomètres. Et M. Marcel Deprez l'avait transportée à 57 kilomètres. On avait dit: Pour dépasser 3 kilomètres, il vous faudra de très gros fil de cuivre, dont le prix onéreux rendra toujours le transport d'une application pratique impossible. Et M. Marcel Deprez s'était tout simplement servi du fil télégraphique ordinaire.

Il restait une dernière objection aux incrédules que l'inventeur avait rencontrés au Congrès de Paris: vous vous servez de fil de fer au lieu de fil de cuivre; vous avez transporté un demi-cheval-vapeur à 57 kilomètres et vous avez démontré théoriquement que vous le transporteriez à une distance décuple. C'est bien! Mais un demi-cheval est une force bien insignifiante, vous n'arriverez point à transporter de grandes forces.

Cette dernière objection est allée rejoindre les autres. L'expérience de mardi avait pour but de la détruire, et elle l'a détruite.

(A suivre).

Dernières Nouvelles

L'INCIDENT DE MONTPELLIER.

L'enquête ordonnée par le ministre de la guerre a rédoit à ses justes proportions l'incident de Montpellier. Le cercle de la Loge, qui a organisé la représentation incriminée, n'est point un cercle catholique: toutes les croyances religieuses, comme toutes les opinions politiques, y sont représentées. Le nombre des soldats envoyés à la représentation est inférieur à 300. Quant au colonel Hubert Castex, il a assisté à la représentation en simple spectateur, ainsi que l'on fait d'ailleurs plusieurs autres officiers de la garnison. Il n'y a eu en définitive qu'une infraction aux circulaires et règlements en vigueur, et la responsabilité de cette infraction incombe uniquement au général Brincourt, qui aurait eu le tort de mettre des dragons et des gendarmes à la disposition de M. Jacques Durand, organisateur de la représentation théâtrale. D'ailleurs, ce dernier intenté un procès en diffamation aux journaux qui l'accusent d'avoir été complice d'une tentative d'embauchage et d'une conspiration monarchique.

Le général Brincourt est déplacé et envoyé à Châteauroux. Il sera remplacé à Montpellier, par le général Cérez, qui a commandé la division d'Oran.

Le prince Napoléon est parti ce matin pour Londres, par l'express de sept heures quarante-cinq, accompagné seulement de son plus jeune fils, le prince Louis.

M. Fallières, sous le coup d'une affection du système vaso-moteur, partira prochainement pour Cannes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 février.

Amiral Jauréguiberry. — J'aime la République, mais je veux qu'elle soit aimée et respectée au dehors comme au dedans. Je veux que la liberté ne soit jamais séparée de la justice.

En adoptant le projet de gouvernement, vous porterez un coup fatal à la République. Un orateur a dit à Bordeaux: « La République est comme le soleil, aveugle qui ne la voit pas? »

Le soleil, sans la lumière et la chaleur, perd sa puissance fécondante: la République a aussi ses deux principes: justice et liberté. Si la justice disparaît, que devient la liberté? Elle peut disparaître à son tour, un jour, foulée sous les pieds d'un César.

La France ne se laissera pas museler par ceux qui seraient les pionniers, sinon les complices du despotisme. (Applaudissements à droite et au centre).

M. Léon Say demande au Sénat de ne pas voter le contre-projet Barbey. Il reconnaît qu'il diffère de la loi soumise, mais qu'il est entaché du même vice qu'elle, de frapper des accusés sans jugement, ce qu'on ne devrait jamais faire dans un pays libre (Applaudissements).

L'orateur ne pense pas qu'on puisse améliorer la loi; il faut en faire une autre, comme l'ont compris MM. Marcel Barthe et Bardoux, mais leur proposition viendra en discussion dans peu de jours.

Il aurait fallu en détacher, dès à présent, un article pour le faire voter dans cette soirée même. C'est pourquoi l'orateur dépose un amende-

ment au contre-projet Barbey. (Approbation).

M. Barbey défend le contre-projet qu'il a présenté et fait observer que le projet ne frappe que les agissements des princes et non leur qualité de princes.

M. Barbey combat ensuite l'amendement de M. Léon Say et conclut en adjurant ses amis les plus modérés du Sénat, à se rallier à son projet et à l'aider à sauver la République.

La commission s'efforce de nous rassurer. Nous ne saurions délibérer en paix quand il y a un péril perpétuel à nos portes. (Applaudissements à gauche).

M. Allou ne voit pas de différence entre les projets Fabre et Barbey. Celui-ci est encore une loi d'exception et d'arbitraire.

La loi proposée est inique et inutile. Vous ne vous protégerez que par une loi nouvelle qui donnera satisfaction à vos légitimes préoccupations (Applaudissements au centre et à droite).

M. Devès insiste sur le droit de tout gouvernement de se défendre contre les agissements des prétendants.

Il repousse l'amendement Léon Say.

Comment! tous les gouvernements antérieurs ont gardé des armes qui leur avaient été données et vous refusez à la République ces mêmes armes.

Cela n'est ni juste ni prudent. Sans avoir consulté mes collègues, mais sûr de leur adhésion, j'abandonne le projet voté par la Chambre. (Exclamations à droite.)

Dans un désir de conciliation, je me rallie à l'article 1^{er} du contre-projet Barbey. (Nouvelles exclamations, rires ironiques à droite. — Applaudissements à gauche.)

Je demande au Sénat de nous permettre de revenir devant la Chambre avec le témoignage de notre sollicitude commune pour la République et de donner à l'Europe la preuve de notre force et de notre entente.

Je vous adjure tous de faire comme le gouvernement et de vous rallier au contre-projet Barbey. (Applaudissements répétés à gauche.)

M. A. Iou constate que si le gouvernement fait un acte d'adhésion auquel le Sénat n'est pas habitué (Protestations à gauche), c'est que le projet Barbey n'est pas autre chose que le projet du gouvernement. Aussi l'orateur le repousse.

Après pointage, le contre-projet Barbey est repoussé par 148 voix contre 132.

L'article premier du projet voté par la Chambre est mis aux voix.

M. Allou dit que la commission le repousse.

M. Devès répond que le gouvernement le maintient.

L'article 1^{er} du projet voté par la Chambre est repoussé.

Le Sénat passe à la discussion de l'article 2 du projet voté par la Chambre.

L'amendement de M. Léon Say et Waddington est adopté par 165 voix contre 127.

Bourse de Paris.

Cours du 13 Février.	
Rente 3 p. %	79.20
— 3 p. % amortissable	80.00
— 4 1/2 p. %	119.80
— 5 p. %	114.90

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1814

AVIS AU PUBLIC.

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de St-Cernin, le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, le sieur Capelle Pierre, a cédé pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication numéro 10.

SAVOIR:

49 m. c. 50 c. de maison (Section C n° 480), moyennant la somme de mille six cent cinquante francs.
St-Cernin, le treize février mil huit cent quatre-vingt-trois.

Le Maire,
MEULET.

Le FER BRAVAIS, sous forme de gouttes concentrées, est un excellent produit très soluble, d'une assimilation prompte, le dosage en est très facile. (Vingt gouttes de cette liqueur représentant 35 millig. d'oxyde de fer.) Tous les médecins en conseillent l'emploi dans les cas si fréquents d'appauvrissement du sang.

LE DOCTEUR CHOFFÉ offre gratuitement à nos lecteurs son *Traité de Médecine pratique* (8^e édition). Il y expose sa *Méthode* consacrée par 10 années de succès dans les hôpitaux, pour la guérison de toutes les *Maladies Chroniques*: (Hernies, hémorroïdes, goutte, phthisie, asthme, cancer, obésité, maladies de Vessie, de Matrice, de l'estomac, du cœur, de la peau, etc.) Ecrire Quai St-Michel, 27, à Paris.

A VENDRE
DES PLANTS DE VIGNE
(EN PÉPINIÈRE)

Tels que: Plants de Mérau, Auxerrois et autres Plants du pays de première qualité. La première pousse ayant au moins 50 centimètres. S'adresser à M. BELMON (Henri), propriétaire à Lalande, près Belaye (Lot).

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES & ENFANTS**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PETCLET, Instituteur à Eynançais (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal de voyages.* — Sommaire de la 1152^e livraison (3 janvier 1883). — La Perse, la Chaldée et la Susiane, par M^{me} Jane Dieulafoy, officier d'académie. — 1881-1882. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de G. Vuillier, E. Ronjat, Taylor, H. Clerget, Tofani et Thiriart. — Bureaux à la librairie

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. *Sommaire de la 531^e livraison (3 février 1883)* TEXTE : Les millions de la tante Zézé, par J. Girardin. — Les bateaux à glace, par Paul Pelet. — Le marchand d'oublies, par P. Martefani. — La fierté de Saint-Romain, par M^{me} de Vilt née Guizot. — L'observatoire de Tycho-Brahé, par Albert Levy. — Dessins : Tofani, Zier. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *Journal Universel d'Électricité.* — Sommaire du numéro du 3 février 1883. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Transport de la force par une ligne télégraphique de 60 kil. de longueur, entre Miesbach et Munich; Th. du Moncel. — Sur une nouvelle analogie entre les phénomènes électriques et les effets produits par des actions mécaniques; Gaston Planté. — Les freins électriques (2^e article); L. Regray. — Notes sur la construction et l'établissement des turbines (5^e article); G. Richard. — Sur les forces naturelles; Marcel Deprez. — Eclairage électrique de la gare Saint-Lazare; C.-C. Soulages. — Sur les paratonnerres; M. Melsens. — Sur le rendement relatif des lampes à incandescence; Van der Ven. — L'exposition internationale de Vienne; Aug. Gueout. Résumé des brevets d'invention; D^r Camille Grillet. — Faits divers.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral. (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 722, du 10 février 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — De Larclause. Charrue bisoc double de Fondeur (1 fig.). — Dybowski. Les produits au concours général de Paris. — Muller. Le tabac en Allemagne. — Sagnier. Concours généraux agricoles de Paris en 1883 (3 fig.). — Dumesnil. Plantes sans terre et avec terre. — V. — Récolte des pom-

mes de terre en 1882. — Sagnier. Société nationale d'agriculture de France. — Rémy. Revue commerciale et prix courant desdenrées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Gravures noires : 19, charrue bisoc double de Fondeur; 20, bande de bœufs durhammeaux, rouges et blancs, exposés par M. Valtou; 21, bande de moutons mérinos, âgés de 17 mois, pesant ensemble 1075 kilog., exposés par Paul Delamarre; 22, bande de porcs yorkshire-middle sex, âgés de 11 mois 25 jours pesant ensemble 650 kilog.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports L. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

**CATALOGUE
DE PLANTS AMÉRICAINS**
Cultivés à Lamadeleine, près Cahors

Médaille d'Argent 1873, 1881
Médaille d'Or 1881

DIPLOME de l'Académie Nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale.

Adresser les demandes : à M. BRU, prop^{re}, à Lamadeleine, ou à M. LACASSAGNE, Hôtel du Palais-National, à Cahors (Lot).

CÉPAGES RECOMMANDÉS

Producteurs directs	BOUTURES le 100		RACINES le 100	
	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix
Jacquez.....	5 ^c	7 ^c	25 ^c	30 ^c
Herbemont.....	5	7	25	30
Cunningham.....	4	6	12	19
York's-Madeira.....	6	8	20	25

PORTE-GREFFE

Riparia, petit bois.....	5 ^c	8 ^c	15 ^c	18 ^c
Riparia, gros bois.....	»	10	»	20
Solonis.....	5	8	18	20

Nota. — Mes Cépages sont jolis et bien aoutés. Les boutures ont de 45 à 50 centimètres de long. — Je garantis l'authenticité de mes Cépages. Les personnes qui désireront le Catalogue explicatif sur les qualités des divers Cépages, peuvent le demander à M. BRU, ou à M. LACASSAGNE.

**POMMADE
BERTINOT**

Pour la guérison radicale et infailible des cors au pieds, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt, Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTIONS
de LA BAYE DE SOULAC (Gironde)
2 Médailles d'Or, Bruxelles 1859, les plus hautes récompenses
D^{ns} MAISONNÈRE FRÈRES
PARIS, 10, rue de Valenciennes
EN L'AN
INVENTÉ EN 1873
Pharmacie de la BAYE de SOULAC, Gironde
Avec fondation en 1877
Se trouve à Cahors chez M. BRU, coiffeur, boulevard Gambetta, 33.

**LE CAFÉ
DES
GOURMETS**

composé des
meilleures sortes
Il ne contient aucun
mélange de Chicorée ou
autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées
par deux bandes portant le nom : **ARÉBODIEN**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

EAU DE ZÉNOBIE
ultra
LA COULEUR
DES CHEVEUX
pour rétablir
le teint, sans nuire à la santé, mais une lotion blanchissante
qui entretient et fortifie le cheveu et le recolorant.

SEUL DÉPÔT EN FRANCE : M^{me} HENRIETTE BORDAUX
SEUL DÉPÔT EN ANGLETERRE : M^{me} HENRIETTE BORDAUX
SEUL DÉPÔT EN ALLEMAGNE : M^{me} HENRIETTE BORDAUX

Se trouve à Cahors, chez M. BRU, parfumeur, boulevard Nord; Dides, aîné, boulevard Sud.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE
DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandant par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES
On demande à louer avec long bail
UNE MAISON
Avec grand rez-de-chaussée, disposée pour magasin, située à proximité du marché et de préférence sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, Écrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation.
Prendre l'adresse au bureau du Journal.

AU GASPILLAGE

Le Gaspillage, grand déballage de Lingerie, vient de transférer son Magasin Place du Marché, maison de M^{me} RELHÉ.

Se fixant définitivement à Cahors, le Gaspillage a reçu une masse de marchandises, parmi lesquelles se trouvent des articles nouveaux, tels que : Gants, Fichus, Manteaux, Foulards, Rubans, Velours, etc., etc.

IL DÉFIE TOUTE CONCURRENCE.

NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.